



Separee elle est tenue de payer la moitee du credit

Par **riders007**, le **12/05/2009** à **18:01**

Bonjour,

mon amie c est séparé il y' a 8 mois, elle a du quitter sa maison avec ses deux filles .Le couple ayant contracte un credit pour le bien , elle paye tous les mois la moitié du credit. N' ayant pas de gos revenus et son ex ne donnant qu une petite contribution aujjourd hui est dans l incapacite de prendre un autre loyer .Evidemment Monsieur se trouvant bien dans la maison avec un faible" loyer" n ' entend pas vendre le bien que faire !!!!!!!!!!!!!

Par **Upsilon**, le **13/05/2009** à **11:39**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Votre amie peut tout à fait demander le partage du bien immobilier auprès d'un notaire. Cela aboutira soit à la vente de la maison, soit au rachat des parts de votre ami par son ex compagnon.

Sachez en outre que, résidant seul dans la maison, il est tenu de verser un loyer à l'indivision, à savoir: Valeur locative du bien - 20%.

Cordialement,

Upsilon.

Par **riders007**, le **13/05/2009** à **11:53**

bonjour

merci , déjà de cette réponse , faut il prendre un avocat !!!
monsieur est d' accord pour vendre la maison...enfin c est ce qu' il pretend
car aujourd hui elle est a un prix qui ne correspond pas au marché immobilier.
ils sont déjà passés devant le notaire n' étant pas marié ni pacse c claire qu elle a droit à sa
cote part .J'aimerais savoir ,le temps qu elle se vende
si on peu bloquer le credit pour elle en tt cas. cordialement

Par **Upsilon**, le **14/05/2009** à **13:56**

Pour bloquer le crédit, il vous faudra:

- 1° Soit l'accord de la banque (peu probable)
- 2° Soit l'accord de l'ex compagnon pour qu'il reprenne le remboursement seul (cela soulagera
votre amie mais augmentera les droits de l'ex sur le bien d'autant)
- 3° Soit demander au juge un délai de grâce le temps que la maison soit vendue

Il n'y a pas d'autre solution !

Par **riders007**, le **14/05/2009** à **15:30**

bonjour

oui en faite je sens mal l affaire...
il va dire non et etre contrainte a payer 20 ans c terrible !!!!!
ou alors ne pas payer les mensualites ???

Par **Upsilon**, le **14/05/2009** à **16:44**

C'est une possibilité.... Elle peut décider de cesser de payer. Dans ce cas, la banque se
tournera soit contre elle soit contre l'ex. Mais dans tous les cas, elle devra un jour ou l'autre
rembourser ce qu'elle aurait du payer Ce n'est peut être pas la meilleure solution !?

Cordialement

Upsilon.

Par **riders007**, le **15/05/2009** à **11:16**

oui dur dur. vous etes dans le droit !!!!!

comment peut-elle reclamer un loyer sur la maison par le biais de la justice !!

elle est prete a lui laisser la maison et ne plus payer les loyers . lui ne veut pas . Ceci étant il

est con, il a amené un gros apport personnel et devant le notaire il a mis 50/50 ma copine

meme le notaire le lui a fait remarquer.